

**Contact**

Stéphane Tinnes-Kraemer  
 Coordonnateur du CLSM  
 03 87 56 27 68

[www.sante-mentale-territoire-messin.com](http://www.sante-mentale-territoire-messin.com)

# Cahier des charges du dispositif de l'action sensibilisation

*Action de sensibilisation à la santé mentale à destination des acteurs du territoire messin*

Ce cahier des charges précise les modalités de réalisation de l'action de sensibilisation développée par le CLSM à destination des acteurs locaux. Il est destiné à fournir aux intervenants les informations utiles pour leur permettre de confirmer leur participation par rapport aux attendus et, le cas échéant, de préparer au mieux leur intervention avec l'appui du CLSM.

**Sommaire**

<b>1. Référence.....</b>	<b>2</b>
1.1. Titre de l'action.....	2
1.2. Coordonnateur.....	2
1.3. Pilotage.....	2
<b>2. Contexte et enjeux .....</b>	<b>2</b>
2.1. Le CLSM, coordonnateur du projet.....	2
2.2. Les attendues et les enjeux.....	3
<b>3. Cible.....</b>	<b>4</b>
<b>4. Objectifs de la formation.....</b>	<b>4</b>
4.1. Objectif stratégique.....	4
4.3. Objectifs de la formation.....	5
4.4. Résultats opérationnels .....	5
<b>5. Conditions de réalisation.....</b>	<b>6</b>
5.1. Intervenants.....	6
5.2. Dispositifs pédagogiques envisagés.....	6
5.3. Déroulement des sessions.....	7
5.4. Modalités de suivi et d'évaluation .....	7
<b>6. Budget prévisionnel .....</b>	<b>7</b>

## 1. Référence

### 1.1. Titre de l'action

**Sensibilisation à la santé mentale. Information, partage d'expériences et bonnes pratiques.**

### 1.2. Coordonnateur

Conseil local de santé mentale du territoire messin (CLSM).

### 1.3. Pilotage

L'action de sensibilisation est développée par le CLSM porté par le Centre hospitalier de Jury en collaboration avec l'Agence régionale de santé du Grand Est et la Ville de Metz.

Le dispositif a été conçu avec les membres du groupe thématique constitué de représentants des partenaires locaux.

## 2. Contexte et enjeux

### 2.1. Le CLSM, coordonnateur du projet

Le CLSM est la plateforme locale de concertation et de coordination des acteurs intervenants auprès des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.

Son action concerne le public des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.

Ses missions s'organisent autour de 3 principaux axes :

- Inclusion dans la cité.
- Coordination entre les acteurs.
- Amélioration des parcours au sens large.

Depuis 2016, le CLSM offre à ses partenaires un espace d'échanges et de réalisation de projets autour de 4 thématiques :

- Promotion de la santé mentale.
- Connaissance entre les acteurs.
- Accès et maintien dans le logement.

- Accompagnement des personnes en souffrance psychique.

Le CLSM a pour particularité de s'adresser à un ensemble hétérogène de structures intervenant dans les domaines du sanitaire, du médico-social et du social. Leurs représentants sont pour la plupart des professionnels des secteurs privés ou publics et également des bénévoles d'associations de soutien et d'utilisateurs.

## 2.2. Les attendues et les enjeux

L'action de sensibilisation envisagée doit permettre aux personnes intéressées de **développer des connaissances de base autour des questions de santé mentale.**

Dans le cadre de la concertation conduite au sein des groupes thématiques du CLSM, plusieurs participants ont exprimé leur sentiment d'être démunis dans les situations d'intervention auprès des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques. La difficulté partagée concerne principalement le champ de la psychiatrie, autour de 3 aspects en particulier :

- La notion de « troubles mentaux ».
- L'accompagnement des personnes en souffrance mentale.
- L'organisation et les missions des acteurs du champ de la psychiatrie.

Pour mieux connaître les besoins et attentes des partenaires, une enquête a été réalisée. Parmi les thèmes proposés, les participants sont particulièrement intéressés par (classés par ordre d'intérêt) :

- Orientation des personnes.
- Notions concernant les troubles mentaux.
- Aide au repérage de la souffrance mentale.
- Organisation de la psychiatrie sur le territoire messin.
- Savoir agir en situation avec une personne en souffrance mentale.
- Principaux aspects du cadre légal et réglementaire de la santé mentale.
- Partage d'expériences et outils contribuant à améliorer la prise en charge.
- Aspects favorisant l'inclusion des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.

En complément des besoins exprimés par les acteurs locaux, il convient de prendre en compte la mission principale du CLSM qui vise à promouvoir la santé mentale dans une acception large et non comme la seule prise en charge des maladies psychiatriques. Sur ce point, les enjeux concernent particulièrement :

- La lutte contre les discriminations et la stigmatisation à l'égard des personnes confrontées aux pathologies psychiques.
- La prise en compte de l'usager considéré comme acteur de sa propre santé dans l'offre de prévention, de soins, d'accompagnement et de réhabilitation psychosociale.
- La mobilisation de manière coordonnée et articulée de l'ensemble de la ressource locale, en particulier celle opérant dans les domaines du sanitaire, médico-social et social.

### 3. Cible

L'action de sensibilisation s'adresse aux professionnels, bénévoles et élus du territoire messin.

En réponse à l'enquête réalisée auprès des partenaires, une trentaine de professionnels a déjà fait part de son intérêt à participer.

Tous interviennent plus ou moins régulièrement auprès de personnes en souffrance mentale.

La moitié d'entre eux a déjà suivi une formation sur au moins une thématique en lien avec la santé mentale.

Les domaines d'activités représentés sont variés, mais tous exercent dans des structures médico-sociales ou sociales. 15 personnes occupent leur fonction depuis plus de 10 ans et 11 depuis au moins 3 ans.

## 4. Objectifs de la formation

### 4.1. Objectif stratégique

La réalisation de l'action de sensibilisation figure parmi les fiches actions retenues par le Contrat local de santé (CLS) du territoire messin porté par la Ville de Metz. La prévention des ruptures dans les parcours des personnes fait partie des axes de travail du CLSM. La sensibilisation des acteurs locaux à la santé mentale doit contribuer à **améliorer les parcours de santé, de soins et de vie des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.**

### 4.3. Objectifs de la formation

Trois résultats sont attendus pour favoriser un changement dans les pratiques des participants :

1. La notion de « santé mentale » est perçue de manière différente selon le secteur d'intervention et le public pris en charge. Une tendance se dégage à réduire la santé mentale au seul champ de la psychiatrie. Cela a des conséquences sur la manière d'intervenir et les ressources mobilisées pour accompagner les publics en prise avec une problématique liée à la santé mentale. L'action de sensibilisation doit **permettre aux participants d'appréhender la notion de « santé mentale » au sens large et la complexité du champ qu'elle recouvre.**
2. La prise en charge des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques se réalise le plus souvent dans un espace déterminé par un secteur d'intervention défini et un cadre de mission précis. Le cloisonnement entre les secteurs et la méconnaissance de la ressource locale ne favorisent pas des actions coordonnées entre les structures. Cette sensibilisation doit **contribuer à développer les collaborations intersectorielles par une meilleure connaissance de la ressource locale et le partage d'expériences.**
3. La société entretient à l'égard de la pathologie psychique une certaine méfiance. Les personnes concernées sont souvent étiquetées du seul fait de leur maladie. Les conséquences sont lourdes pour les personnes malades psychiques qui peinent à être considérées comme des citoyens à part entière. L'inclusion dans la cité des personnes en souffrance mentale est le fil conducteur de chaque intervention dans le but d'**encourager les participants à inscrire dans leur pratique la lutte contre la stigmatisation et les discriminations à l'égard des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.**

### 4.4. Résultats opérationnels

Il est attendu qu'à l'issue de cette sensibilisation, les participants expriment le sentiment de :

- **Cerner la complexité du champ de la santé mentale** (son cadre légal et réglementaire, son organisation générale sur le territoire messin et ses principaux acteurs, leurs missions et périmètres d'intervention).
- **Comprendre les concepts de la santé mentale**, en particulier ce recouvre la notion de « troubles mentaux ».

- **Connaître les dispositifs et aides disponibles localement** pour repérer la souffrance mentale et mieux orienter les personnes concernées.
- **Se sentir plus à l'aise pour gérer les situations difficiles** avec des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.
- **Avoir partagé avec les autres participants des expériences et des outils** favorisant la prise en charge.
- **Être sensibilisé aux aspects concernant la stigmatisation et les discriminations** dont sont victimes les personnes en souffrance psychique et les moyens de lutter contre.

## 5. Conditions de réalisation

### 5.1. Intervenants

Le dispositif est pensé pour faire intervenir en priorité des acteurs du territoire messin. Il peut s'agir de professionnels ou de bénévoles d'association, quel que soit le domaine d'intervention.

Il est souhaitable que l'intervenant exerce une activité en lien avec des personnes en souffrance psychique.

L'intervenant doit avant tout se sentir à l'aise avec le sujet abordé et avoir l'envie de partager son expérience et ses connaissances.

Si une expérience en tant qu'intervenant n'est pas indispensable, la capacité à animer un groupe est souhaitable.

### 5.2. Dispositifs pédagogiques envisagés

Le CLSM est à la disposition des intervenants pour leur apporter un appui à la conception de leurs interventions. Le matériel nécessaire pourra être mis à disposition en fonction des besoins.

Une approche concrète et dynamique des thématiques abordées est souhaitée. L'intervenant sera attentif à choisir une forme adaptée au sujet abordé et avec laquelle il se sent à l'aise.

Le partage d'expériences entre les participants est au cœur du dispositif tel qu'il est envisagé. Les échanges entre les participants sont à privilégier.

Le mode d'intervention doit encourager la participation pour permettre à chacun de s'approprier des connaissances en lien avec sa pratique et l'environnement dans lequel ils exercent ses fonctions.

### 5.3. Déroulement des sessions

Les sessions proposées seront limitées à 15 personnes pour favoriser les échanges.

En prenant en compte la disponibilité des participants, les sessions devraient être proposées au 4<sup>e</sup> semestre 2018 à raison de 2 demi-journées consécutives ou réparties sur deux semaines en dehors des périodes de congés scolaires et en évitant le mercredi et le vendredi.

Le lieu reste à déterminer. Pour permettre aux participants de découvrir l'environnement spécifique de la prise en charge de la santé mentale sur le territoire messin, les sessions pourraient se dérouler dans un Centre médico-psychologique et/ou à la Maison des adolescents.

### 5.4. Modalités de suivi et d'évaluation

Le coordonnateur du CLSM assurera une restitution des interventions et des échanges entre les participants. Ce recueil sera partagé avec l'ensemble des partenaires.

Un bilan de l'action sera également réalisé et partagé avec les partenaires avant d'être transmis à la Ville de Metz dans le cadre de la collaboration avec le CLS.

Les intervenants s'assureront de l'adéquation entre les attentes des participants et les objectifs pédagogiques qu'ils se sont fixés. Ces derniers seront réajustés au besoin.

Un questionnaire de satisfaction sera remis aux participants à l'issue de chaque session.

Une enquête sera réalisée quelques mois après la sensibilisation pour mesurer son impact sur la pratique des participants. Elle complètera le bilan et permettra de réajuster le dispositif pour les prochaines sessions.

## 6. Budget prévisionnel

<p><b>Coûts pédagogiques :</b> rémunération des intervenants (10h30 d'intervention pour les 3 modules).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 : 4 intervenants envisagés (2x 1h30 + 2x 1h = 5h au total).</li> <li>• Module 2 : 2 intervenants envisagés (1x 1h30 + 1x 1h = 2h30 au total).</li> <li>• Module 3 : 2 intervenants (1x1 1h30 + 1x 1h30 = 3h au total).</li> </ul>	<p>Pauline PATOUT indique comme rémunération des intervenants à sa formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 350 € la demi-journée.</li> <li>• 600 € la journée.</li> </ul> <p>Proposition de partir sur une base de 50 € de l'heure (hors frais de déplacement).</p>
---	--

<b>Coût des frais annexes</b> des intervenants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Frais de déplacement.</li><li>• Frais de restauration.</li></ul>	Proposition d'indemniser le repas qui suit le temps de formation.
<b>Coûts d'organisation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Produits consommables (feutres, post-it, feuilles paperboard ...).</li><li>• Conception et reproduction des supports pédagogiques.</li><li>• Location de salle.</li></ul>	Le CH de Jury devrait assurer les impressions des supports et fournir le petit matériel nécessaire. Proposition de choisir des salles gratuites.

Document de travail